

10 mar 2017 -17:46

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2017](#)

Marché public pour la fourniture de services de téléphonie et vidéophonie au sein des établissements pénitentiaires

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a autorisé le lancement d'une procédure de marché public pour la fourniture, la mise en service, la maintenance et le support de services de téléphonie, y compris de vidéophonie, au sein des établissements pénitentiaires.

Ce marché pluriannuel de six à neuf ans concerne les services de téléphonie destinés aux détenus incarcérés dans les établissements pénitentiaires belges, et plus particulièrement :

- le placement d'un téléphone dans chaque cellule, ce qui permet de réduire fortement le nombre de mouvements, avec une incidence positive pour la sécurité pénitentiaire
- la possibilité pour les détenus de passer davantage d'appels téléphoniques privés à tout moment de la journée, ce qui octroie une plus grande flexibilité aux détenus
- l'implémentation des techniques les plus récentes en matière de sécurisation et d'administration, dans le cadre desquelles le système offrira également la possibilité de vidéoconférence
- des tarifs de téléphonie plus proches des tarifs généraux actuels

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique